



**AVIS PUBLIC - DATE D'ÉMISSION CERTIFICAT CONFORMITÉ
DU RÈGLEMENT 470-2023**

Veillez prendre note que le règlement n° 470-2023 intitulé « Règlement no. 470-2023 amendant le règlement de zonage 212-2001 » concernant le retrait des habitations multifamiliales isolées dans la zone Cb-1, a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 2 mai 2024 et est entré en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

DONNÉ AU CANTON DE STANSTEAD, CE 9 mai 2024.

M. Matthieu Simoneau,
Directeur général et greffier-trésorier

**PUBLIC NOTICE- DATE OF ISSUE CERTIFICATE OF COMPLIANCE
OF BY-LAW 470-2023**

Please take notice that By-law 470-2023 entitled " By-law no. 470-2023 amending zoning by-law no 212-2001 " concerning the withdraw of detached multi-family dwellings in zone Cb-1" received a certificate of conformity from the Regional County Municipality of Memphremagog on May 2nd, 2024 and entered into force on the day of issue of the certificate.

The French version prevails.

GIVEN AT STANSTEAD TOWNSHIP, THIS MAY 9, 2024

Mr. Matthieu Simoneau
General Manager and Clerk-treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 9 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 9^e jour du mois de mai de l'an deux mil vingt-quatre.

M. Matthieu Simoneau,
Directeur général et greffier-trésorier